



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 46014

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les remarques exprimées par l'association pour la retraite par répartition concernant les fonds de pension ou épargne salariale. Cette association rappelle que ceux-ci ne doivent en aucun cas porter atteinte à la retraite par répartition et souligne que l'indispensable solidarité entre les générations impose, à ce propos, de revoir l'assiette des cotisations puisque le pourcentage de main-d'oeuvre dans la valeur ajoutée tend à diminuer. Par ailleurs, l'association pour la retraite par répartition demande que soit favorisée l'épargne des ménages en mettant fin à la pression fiscale exercée sur les contribuables. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46014

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2805